



BULLETIN D'INSCRIPTION

SEJOUR A PORTO

Du 6 au 9 avril 2026

4 jours / 3 nuits au départ de Bordeaux

A compléter avant la date limite d'inscription fixée au 21 novembre 2025 et à donner au secrétariat de CLAS avec les documents demandés ci-dessous.

Aller : décollage de l'avion : le lundi 6 avril à 15h05 de Bordeaux pour une arrivée à Porto à 15h45 heure locale

Retour : décollage de l'avion : le jeudi 9 avril à 15h05 de Porto pour une arrivée à Bordeaux à 18h35 heure française

Ouvrant droit ou demandeur		
NOM :		PRENOM :
N° d'agent CNRS ouvrant droit : _____		
Adresse personnelle :		
Code postal :		Ville :
E-mail		
Numéro de téléphone portable obligatoire :		
Participant(s)		
	Nom - Prénom	Date de naissance
Agent ouvrant droit		
Conjoint		
Enfant		
Enfant		
Enfant		

	Tarif de base (application des TD)	Quantité
Tarif comprenant Aller /Retour Bordeaux - Porto + 3 nuits d'hôtel + petits déjeuner buffet	- Adulte 485 € *	
	- Enfant (de 2 à 11 ans inclus, dans la chambre de 2 adultes) 465 €	
	Supplément chambre individuelle (pour les 3 nuits) : 195€	
Se rendre à Bordeaux en voiture / covoiture ou en train / nuitée d'hôtel	Participation de la région aux frais réels dans la limite de 60€ / ayant droit (des CLAS de Chizé, La Rochelle et Poitiers uniquement) sur justificatif	

* Extérieur + 8 € frais d'adhésion / famille

Modalités d'inscription et de règlement

Date limite d'inscription : 21 novembre 2025

L'inscription se fait auprès du secrétariat du CLAS en retournant les documents ci-dessous :

- le bulletin d'inscription dûment complété et signé.
- la copie de la carte d'identité (ou passeport) de tous les participants
- Un chèque d'arrhes de 50 € par personne sera demandé à l'inscription et le solde sera à verser à réception de la facture par chèque "libellé à l'ordre du CAES du CNRS", par chèques Vacances ou par CB sur le site du CAES rubrique mon compte
- Créer ou mettre à jour son compte CAES <https://moncompte.caes.cnrs.fr/>

Conditions d'annulation

Un désistement peut être justifié pour les cas de force majeure : maladie et/ou hospitalisation de l'agent, du conjoint ou d'un enfant / décès d'un parent de 1er degré. Dans ce cas le bureau du CLAS décidera au cas par cas de la recevabilité de la demande d'annulation.

Tout désistement non justifié pourra entraîner la retenue de frais d'annulation :

A plus de 120 jours avant le départ : 230 € de frais d'annulation par personne.

Entre 120 et 60 jours du départ : 50 % du montant du voyage par personne

Entre 59 et 30 jours du départ : 75 % du montant du voyage par personne.

A moins de 30 jours du départ : 100 % du montant du voyage par personne

Droit à l'image

Le soussigné autorise le CLAS à utiliser l'image des participants figurant sur le bulletin d'inscription sur tout support destiné à la promotion de l'activité du CLAS, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

☐ Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente et de me conformer aux règles en vigueur.

Fait à _____ le ____ / ____ / 2025

Signature obligatoire de l'agent ouvrant droit ou du demandeur



Dossier à retourner complet à Sandrine Quillateau
CAES du CNRS Château de Brivazac Avenue Albert Schweitzer 33600 PESSAC
sandrine.quillateau@caes.cnrs.fr